

La Vie Dommoise

LA BASTIDE DE



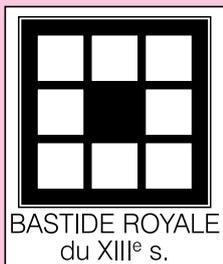
DOMME

N° 55
AOUT 2015

Bulletin de la Municipalité et des Dommois



1. SOMMAIRE - 2. INFORMATIONS PRATIQUES - 3. ÉDITORIAL / DÉLÉGATIONS / ÉTAT CIVIL - 4. LES PROBLÈMES DE TERMITES
5. LE POINT SUR LES OPÉRATIONS EN COURS - 6. L'ÉTAT EN VISITE À DOMME - 7. LA PAGE DE L'OFFICE DE TOURISME
8/9/10/11. LA PAGE DES ASSOCIATIONS - 12/13. LES BRÈVES DE DOMME - 14. LA PAGE DE L'OFFICE DE LA CULTURE
15. RUE DE L'HÔPITAL



Directeur de la publication :
Jean-Claude CASSAGNOLE

Rédaction :
Comité de rédaction

Photos :
Marie-Hélène LAHALLE
Jean-Paul COIFFET
ASSOCIATIONS
DIVERS

Réalisation :
Imprimerie du Progrès - Belvès

Informations Pratiques

- ▶ **Pompiers** 18 / 112
- ▶ **Gendarmerie** 17 ou 05 53 28 66 70
Ouverture au public : mardi et jeudi de 14h00 à 18h00, samedi de 8h00 à 12h00.
En dehors des jours et horaires d'ouverture, en cas d'urgence, composer le 17 ou le 05 53 28 66 70, ou utiliser l'interphone situé au portail de la Gendarmerie.
- ▶ **Poste** 05 53 28 35 95
Heures d'ouverture :
Du Lundi au Vendredi de 9 h 00 à 12 h 15
Levée du courrier :
Du Lundi au Vendredi à 14 h 30 - Samedi à 11 h 30
Conseils financiers sur rendez-vous.
- ▶ **Office de Tourisme** 05 53 31 71 00 - 05 53 31 71 09
e-mail : domme-tourisme@wanadoo.fr - Site : www.ot-domme.com
Heures d'ouverture :
Tous les jours de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- ▶ **Infirmière : Anne LACHAUD-THAMIÉ** 06 08 96 57 59
Pour soins au cabinet, Rue J. de Maleville, prendre rendez-vous au numéro ci dessus
- ▶ **Hôpital - Maison de Retraite** 05 53 31 49 49
- ▶ **Soins Infirmiers à Domicile (S.I.A.D.)** 05 53 31 49 49
- ▶ **Pharmacie du CAPIOL à CÉNAC** 05 53 28 30 01
- ▶ **Messe Dominicale dans le canton**
(renseignements auprès de M. l'Abbé Jean LAFAGE - Tél. 05 53 28 35 04)
- ▶ **Notaires : Permanence le Jeudi matin sur rendez-vous, Mairie de Domme,**
à l'Étude de Me LAURENT et Me OUDOT
- ▶ **Taxi : M^{me} Yolande MARCEL** 05 53 28 35 71
S.A.R.L. ALLO TAXI 2M 06 42 70 70 53
- ▶ **Déchetterie de Pech-Mercier (accès par le CD 46 à Maraval)** 05 53 29 15 59
Heures d'ouverture :
Du Mardi au Vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00
Samedi : 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00
- ▶ **Centre Intercommunal d'Action Sociale** 05 53 28 20 70
Maison des communes à Saint-Martial-de-Nabirat
- ▶ **Assistante Sociale : pour connaître les permanences,**
s'adresser au C.M.S. de Sarlat 05 53 31 71 71

Services de La Mairie

Tél. 05.53.28.61.00 - Fax : 05.53.28.61.01
Adresse e-mail : mairie-domme@wanadoo.fr
Site : www.domme.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :
Du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
Samedi de 9 h à 12 h

Contact Maire et Élus aux heures d'ouverture
Marché du Jeudi matin
Bibliothèque Municipale : ouverte tous les jours
aux heures d'ouverture de la Mairie

Éditorial



Chères Dommoises, chers Dommois,

Au cours des deux derniers mois, vos élus se sont mobilisés pour un exercice de communication à l'occasion de la visite de représentants de l'État à Domme :

- Tout d'abord, le 29 mai, Monsieur Matthias FEKL, Secrétaire d'État, chargé du commerce extérieur, du tourisme et des Français à l'étranger, répondant à une invitation du Président du Conseil Départemental, Germinal PEIRO, a effectué une visite de Domme. Lors du déjeuner de travail pris avec différents élus du département, du Préfet et des représentants des différentes chambres syndicales liées aux métiers du tourisme, ce fut pour moi l'occasion de rappeler la situation et les difficultés d'une commune touristique comme la nôtre et ses perspectives de développement futur; en ce qui concerne le tourisme, sachez que j'ai plaidé pour le développement d'un tourisme "à l'année".

- Le 26 juin dernier, Monsieur Christophe BAY, Préfet de la Dordogne, accompagné de Madame Maryline GARDNER Sous-Préfète de SARLAT, ont effectué une visite privée de Domme. Cette journée a été fructueuse pour les élus qui y ont participé car elle a permis d'évoquer de nombreux sujets de la vie quotidienne d'une commune rurale et des difficultés sur le terrain que rencontrent bien souvent les élus que nous sommes pour faire appliquer des textes de loi pas toujours adaptés à nos problèmes locaux.

Comme vous le savez, le gouvernement a choisi de faire porter sur le budget des collectivités locales, un poids non négligeable de réduction des déficits publics. Ceci se matérialisera, jusqu'en 2017, par une baisse annuelle de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qu'alloue chaque année l'État aux différentes collectivités territoriales. A Domme, nous travaillons à ce que l'essentiel soit préservé, l'essentiel portant sur nos politiques d'investissements et de fonctionnement en matière de sauvegarde de nos patrimoines, que ces derniers soient d'ordre immobiliers, routes, ... , ou bien culturels, éducatifs, environnemental, ... , toujours dans un souci de préserver, si ce n'est d'améliorer, la qualité de vie de chacun.

C'est pourquoi nous avons décidé de poursuivre nos investissements ; pendant l'été des travaux d'entretien ont été menés sur le nettoyage des rues, le programme de « bouchage des trous » sur les différentes routes communales et rues de Domme intra et extra muros, l'acquisition d'un nouveau tracteur qui nous permet depuis mi-juillet de reprendre l'entretien des talus et fossés, ... par ailleurs, comme prévu au budget, les investissements viseront à terminer la troisième (et dernière tranche) de la toiture de la gendarmerie, d'entamer simultanément les deux tranches de travaux sur la Porte des Tours ainsi que, si le planning est respecté, les travaux consistant à démarrer les travaux des sanitaires et distributeur de billets .

Dans la continuité du point ci-dessus, il est nécessaire que je vous informe sur le lancement d'un projet de création d'une « commune nouvelle » entre Domme et Cénac. Ce projet fait suite à la promulgation de la loi de mars 2015 qui améliore le dispositif instauré jusque-là par la loi de décembre 2010.

Il appartient aux élus que nous sommes de préparer au mieux l'avenir de nos communes ; des messages clairs sont délivrés depuis plusieurs années par les gouvernements successifs sur la nécessité de créer des structures territoriales de taille conséquente afin de pouvoir gérer au mieux les missions qui leurs sont dévolues. Je ne retiendrai ici pour exemple que le contenu de la dernière loi NOTRe, en cours de discussion au Parlement et au Sénat.

Pour celles et ceux qui souhaitent lire le texte du courrier que j'ai adressé à Monsieur le Maire de Cénac après en avoir discuté préalablement avec les adjoints de Domme et le Maire de Cénac, vous pourrez vous en procurer une copie à la Mairie. Je précise que ce projet a reçu le soutien des élus départementaux et des représentants de l'État : Sous-Préfète et Préfet.

Dans ce courrier vous trouverez les principaux arguments qui militent, à mes yeux, pour un tel rapprochement.

Lors du Conseil Municipal du 6 juillet dernier, le Conseil de Domme a approuvé le lancement de ce projet par 14 voix « pour » et 1 « abstention ».

Bien évidemment, ce projet de grande ampleur pour nos deux communes doit recevoir l'assentiment des deux Conseils ; à ce jour, nous ne connaissons pas le choix de la municipalité de Cénac. Nous ne manquerons de vous tenir informé sur l'évolution de ce dossier.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une excellente rentrée.

Jean-Claude Cassagnole
Maire de Domme

Délégations



CASSAGNOLE Jean-Claude	Maire
ARMAGNAC Roger	Conseiller Délégué <i>Sécurité, prévention, circulation, assainissement</i>
CAMINADE Hervé	Conseiller Municipal <i>Cimetière et affaires funéraires,</i>
COUSIN Francis	Conseiller Municipal <i>Eau potable, assainissement, ordures ménagères, réseaux divers</i>
DUFOUR Amandine	Conseillère Municipale <i>Affaires scolaires et périscolaires</i>
GERMAIN Alain	Maire-Adjoint <i>Voirie, bâtiments communaux, gestion des équipes techniques, urbanisme</i>
GOUNARD Bernadette	Conseillère Municipale <i>Patrimoine et culture</i>
JOURDAN Jean-Louis	Conseiller Municipal <i>Prévention, patrimoine, tourisme, finances</i>
LAGRANGE Jocelyne	Maire-Adjoint <i>Affaires sociales et Solidarité, tourisme et développement touristique, affaires communautaires, affaires scolaires et périscolaires</i>
LAHALLE Marie-Hélène	Maire-Adjoint <i>Embellissement et fleurissement, gestion des salles communales, communication, relations avec les commerçants, marchés</i>
LAMBERT Bernard	Conseiller Municipal <i>Milieu associatif, aires de jeux, sports, relations avec les commerçants</i>
OZANNE Michel	Conseiller Municipal <i>Finances, pierres meulières</i>
PASQUET Jean-Bernard	Maire-Adjoint <i>Finances, économie, agriculture, patrimoine, communication</i>
TAILLASSON-MAZELAYGUE Christelle	Conseillère Municipale <i>Tourisme, communication, Embellissement et fleurissement</i>
TROUBADY Eliane	Conseillère Municipale <i>Fêtes et cérémonies, culture, milieu associatif</i>

État Civil



Naissances

Elisa CASTAING 11 juin

Mariages

Catherine LARIVIERE 20 juin
& Josselin DIBOIS

Décès

Damien Joseph Vincent AMIGUAS 04 avril
Epoux d'Odette Jacqueline Juliette DUTTO

Paule MARTY 08 juin
Veuve de Rémy BENNET

Gemma MAZZUCCO 02 juillet
Veuve de Richard PEGORARO

Les termites et Les insectes xylophages



Les insectes xylophages, et les termites en particulier, peuvent occasionner des dégâts importants dans les bâtiments en dégradant le bois et ses dérivés utilisés dans la construction. Leur activité peut affecter la qualité d'usage des bâtiments mais aussi causer des désordres importants dans leur structure même. Dans les cas les plus extrêmes, elle peut conduire à leur effondrement. Le code de la construction et de l'habitation définit les conditions dans lesquelles la prévention et la lutte contre les termites et les autres insectes xylophages sont organisées par les pouvoirs publics en vue de protéger les bâtiments. Ce dispositif, qui concerne principalement les termites, fixe les responsabilités de chacun des acteurs vis-à-vis de la lutte contre les termites. Plus particulièrement il prescrit d'une part une obligation de déclaration des foyers infestés et des mesures d'éradication dans les zones infestées et d'autre part des obligations en cas de vente, démolition ou construction.

Dès qu'il a connaissance de la présence de termites dans un immeuble bâti ou non bâti (terrain nu), l'occupant de l'immeuble contaminé, ou à défaut le propriétaire, est tenu d'en effectuer la déclaration en mairie. Cette déclaration est adressée, dans le mois suivant les constatations, au maire de la commune du lieu de situation de l'immeuble par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre récépissé en mairie. Elle précise l'identité du déclarant et les éléments d'identification de l'immeuble. Elle mentionne également les indices révélateurs de la présence de termites et peut à cette fin être accompagnée de l'état relatif à la présence de termites. Elle est datée et signée par le déclarant.

Les conseils municipaux peuvent, par délibération, déterminer les secteurs du territoire communal dans lesquels s'appliquent les pouvoirs d'injonction du maire. Par délibération du 04 juin 2015, le Conseil Municipal de Domme a décidé de délimiter un périmètre de lutte contre les termites ou autres insectes xylophages à toutes les parcelles de la bastide, considérant la densité et la proximité de l'habitat dans ce secteur, facteur de propagation rapide à tous les immeubles. Dans les secteurs délimités par le conseil municipal, le maire peut enjoindre aux propriétaires d'immeubles bâtis ou non bâtis (terrains nus) de procéder dans les six mois à la recherche de termites, ainsi qu'aux travaux de prévention et d'éradication nécessaires. Le propriétaire devra justifier du respect de l'obligation de recherche de termites et/ou de réalisation des travaux préventifs ou d'éradication en adressant au maire des justificatifs. En cas de carence d'un propriétaire et après mise en demeure demeurée infructueuse à l'expiration d'un délai fixé par le maire, ce dernier peut, sur autorisation du président du tribunal de grande instance statuant en matière de référé, faire procéder d'office et aux frais du propriétaire à la recherche de termites ainsi qu'aux travaux préventifs ou

d'éradication nécessaires.

Le montant des frais est avancé par la commune. Il est recouvré comme en matière de contributions directes.

En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans les zones délimitées par arrêté préfectoral, les bois et les matériaux contaminés doivent être incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place n'est pas possible.

Les opérations d'incinération sur place ou de traitement avant transport des bois et matériaux contaminés par les termites doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie par la personne qui y a procédé. Cette déclaration est adressée au maire de la commune du lieu de situation de l'immeuble par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou bien déposée contre récépissé à la mairie.

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans les zones délimitées par l'arrêté préfectoral, pour pouvoir s'exonérer de la garantie des vices cachés, le vendeur doit fournir un état relatif à la présence de termites. Cet état vise à informer l'acquéreur de la situation de l'immeuble quant à la présence ou à l'absence de termites. Il est annexé à la promesse de vente ou,

à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente.

Il identifie l'immeuble en cause, indique les parties visitées et celles qui n'ont pu l'être, les éléments infestés par la présence de termites et ceux qui ne le sont pas. L'état est daté et signé. Sa durée de validité est de 6 mois. Les personnes réalisant un état relatif à la présence de termites dans le bâtiment doivent être titulaires d'une certification délivrée par un organisme accrédité par le COFRAC.

Le dispositif réglementaire applicable à la construction (articles R.112-2 et R.112-4 du code de la construction et de l'habitation) a pour objectif la protection des bois et des matériaux à base de bois mis en œuvre lors de la construction de bâtiments neufs ou de travaux d'aménagement. Les mesures prévues concernent :

- La protection des bois et matériaux à base de bois participant à la solidité des bâtiments ;
- La protection de l'interface sol/bâtiment contre les termites souterrains
- La fourniture au maître d'ouvrage, par le constructeur, d'une notice technique mentionnant les modalités et les caractéristiques des protections mises en œuvre contre les termites et les autres insectes xylophages.

Une subvention de l'ANAH peut être accordée aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants (sous conditions notamment de ressources) pour :

- la réalisation d'un diagnostic technique, si celui-ci est suivi des travaux préconisés,
- ainsi que le traitement préventif ou curatif contre les termites et autres parasites xylophages, sous réserve que ce traitement soit suffisant.



Le point sur les projets en cours



■ GRAND RUE

Le projet de la Grand Rue est en cours de financement, les réponses des financeurs se font attendre, et la municipalité est consciente du retard que tout ceci implique. En tout état de cause, le plan général de la Grand Rue et de la rue du Lavoir est pré-finalisé, les documents ont déjà été envoyés à l'Architecte des Bâtiments de France, toutes les démarches qui peuvent être faites en amont ont été lancées. Le projet, comme celui de la rue de la porte de la Combe s'étalera sur deux ans. Une première partie, si les fonds sont débloqués, pourrait être commencée au quatrième trimestre. Compte tenu de la spécificité de la Grand Rue pendant la période estivale avec l'ouverture de très nombreux commerces, il va sans dire que des réunions de présentation du projet vont être programmées pour les résidents de ces rues, les commerçants, et les habitants de Domme en général.

■ TOILETTES PLACE DE LA HALLE ET RODE ET DISTRIBUTEURS DE BILLETS

Dans le cadre du projet de réaménagement du bourg, projet qui continue les travaux effectués dans la rue de la Porte de la Combe, il est apparu qu'au préalable deux chantiers devaient être menés : une implantation différente du distributeur de billets pour être en règle avec les normes obligatoires pour les convoyeurs de fonds, et au niveau des sanitaires une amélioration notable à apporter pour le confort des touristes. C'est la raison pour laquelle le jardinet à côté de la « petite mairie » va être restructurée pour pouvoir accueillir dans un même bâtiment des sanitaires et un DAB. L'entrée se fera par la rue de l'église, l'aspect du bâtiment sera quasiment identique à ce que nous avons actuellement, le dessus sera aussi végétalisé. Pour la place de la Rode, où le problème avait été provisoirement réglé par l'installation de sanitaires dans la maison « Delol », la maison contigüe à la salle de la Rode, maison que la Trésorerie de Sarlat n'utilise plus ainsi que le CIAS, va être restructurée de manière à accueillir là aussi des sanitaires dignes du 21e siècle. Ces deux projets sont quasiment bouclés et les travaux commenceront dans le quatrième trimestre 2015, pour être terminés avant le début de la saison touristique 2016.

■ PORTE DES TOURS

Nous sommes en attente de la décision de la Région quant au financement du projet. L'accord final devrait pouvoir être obtenu dans les toutes prochaines semaines. Les 2 tranches initialement prévues pour le chantier vont pouvoir se faire en une seule de manière à diminuer au maximum la gêne pour la circulation et pour l'implémentation du chantier. Des panneaux demandés par la région seront installés de manière à pouvoir avoir une explication historique et technique de cette réalisation. Si tout se déroule conformément à l'agenda, les travaux débuteront en septembre.

■ PANNEAUTAGE ET CIRCULATION

Comme nous le savons tous, la période estivale avec son flot de touristes est un point extrêmement positif pour la commune, ceci apporte aussi quelques désagréments au jour le jour, essentiellement en terme de stationnements pour les dommois, qu'ils soient habitants à l'intérieur des murs ou à l'extérieur quand ceux-ci veulent venir dans Domme. En collaboration avec l'ATD à Périgueux, et la DDT, un effort sur le panneautage à partir de la Roque Gageac, Cénac et Vitrac a été mis en place de manière à ce que les voitures arrivent en priorité sur le parking Saint James, donc en empruntant la départementale... plutôt que la route "sous la Barre" qui arrive porte Delbos, créant un embouteillage place de la Rode pour ressortir Porte des Tours. Ce changement de panneautage est extrêmement souple, et si ce test se prouvait peu concluant, nous pourrions du jour au lendemain revenir à l'ancien panneautage à partir des trois villages cités précédemment. Quant au stationnement des riverains tout au long de l'année dans la Bastide, une étude est en cours, et un projet sera présenté dans l'hiver de manière à affronter la saison d'été 2016 dans les meilleures conditions.

■ CHÂTEAU DU ROY

La DRAC (service archéologique) a finalisé un plan de travail sur le Château du Roy, incluant dans un premier temps une étude technique sur le bâti du Château, de manière à préparer des travaux ultérieurs. La connaissance historique est indispensable avant de pouvoir commencer des sondages et pourquoi pas des fouilles dans un proche avenir. Pour ce faire, et dès réception du document de la DRAC, la mairie a contacté trois sociétés dont les compétences sont reconnues par la DRAC. En parallèle, l'ASBDR a d'une manière très participative confié à une historienne (Anne Bécheau) la tâche de mener à bien une étude complète avec les documents disponibles à ce jour sur le Château. Ce travail devrait être terminé dans les prochaines semaines, et ce document n'en doutons pas sera indispensable pour la compréhension du site. Un même travail de débroussaillage sur les Remparts a été mené durant toute l'année, ceci permet de mieux voir (à ce jour) toute la partie de murs entre la Porte des Tours et la Porte de la Combe, mais montre aussi que des travaux d'urgence seront à prévoir. C'est la raison pour laquelle la municipalité organisera dans le courant du 4e trimestre 2015 une réunion incluant tous les participants à un projet pluriannuel sur les Remparts et le Château : Région, Département, DRAC, Conseil Départemental, mairie, ASBDR, mécénat, etc.

*Jean-Bernard Pasquet,
Maire-Adjoint*

L'État en visite à Domme



Domme a récemment reçu deux représentants de l'État, tout d'abord en la personne de Monsieur Matthias Fekl, Secrétaire d'État chargé du Commerce Extérieur, du Tourisme et des Français à l'Étranger, puis en la personne de Monsieur Christophe Bay, Préfet de la Dordogne.

Monsieur le Secrétaire d'État s'est rendu à Domme le 29 mai dernier et répondait ainsi à l'invitation du Député et Président du Conseil Départemental, Germinal Peiro, de visiter son fief sarladais.

Après le traditionnel message d'accueil du maire, Jean-Claude Cassagnole, ce dernier et Germinal Peiro ont présenté la magnifique vue sur la vallée de la Dordogne, qui s'offre à tous à partir du Belvédère.

Un repas de travail suivit cette visite, en présence des représentants des différents métiers du tourisme en Dordogne ; ce fut l'occasion de débattre de façon très directe et conviviale avec le Secrétaire d'État des sujets variés comme :

- Le développement touristique du département et du Périgord noir ;
- L'avancement des travaux du site " Lascaux IV " ;
- L'ampleur à donner à l'inauguration du site et des répercussions attendues suite à sa mise en exploitation ;
- La participation de la région au financement des travaux de réhabilitation des sites touristiques ;
- Le développement des voies cyclables et piétonnes ;
- Le développement des énergies renouvelables dans notre région ;
- La mise en œuvre d'un statut spécifique aux entreprises et travailleurs saisonniers ;
- ..., Sans oublier la suppression d'une classe à Domme ; Monsieur le Secrétaire d'État ayant pu constater le nombre important de banderoles ornant la façade des principaux bâtiments historiques de la bastide.

Concernant le développement touristique, le Maire a insisté auprès du Secrétaire d'État sur deux sujets importants, en proposant un développement :



- harmonisé et complémentaire entre la vallée de la Vézère avec ses sites principaux de Lascaux et des Eyzies, et la vallée de la Dordogne avec ses nombreux villages et sites classés ; le touriste peut passer de « la vallée de la préhistoire » à la « vallée de l'histoire » en 35 minutes !

- un tourisme se développant sur « l'année » plutôt que de rester sur un tourisme « saisonnier » sachant que, d'une part, sur les deux mois d'été nous sommes à saturation sur la plupart de nos sites et infrastructures d'accueil et, d'autre part, que l'ouverture du nouveau site de Lascaux devrait contribuer à un apport de touristes sur tous les mois de l'année.

Une visite de la Halle qui accueille depuis mai 2014 l'Office de Tourisme a permis de conclure ce passage à Domme en évoquant et commentant quelques chiffres clés sur le tourisme dans cette partie du Périgord noir.

Puis ce fut au tour de M. Christophe Bay, Préfet de la Dordogne, de rendre visite à Domme, le 26 juin dernier, accompagné de Mme le Sous-Préfet de Sarlat. Après une présentation de la commune, M. le Préfet et Mme le Sous-Préfet, ont visité la Bastide (La Porte Delbos, la Porte de la Combe, la Porte des Tours et ses graffitis templiers, la Grand'Rue, la Halle et le bureau central de l'Office de Tourisme, le belvédère et la vue sur la vallée et enfin la Gendarmerie). Un déjeuner de travail clôtura cette visite, avec d'importants dossiers au menu : l'avenir du RPI, la baisse de la DGF, l'application de la loi ALUR, l'avenir des services publics, de l'Hôpital, de la Gendarmerie, etc...

La Page de L'Office de Tourisme



LE PERSONNEL DE L'OFFICE DE TOURISME



En haut (de gauche à droite) :

Florence : Conseillère en Séjour, Guide,
Référente Socio pro et référente accueil Domme

Émilie : Conseillère en Séjour, Guide

Sandra : Conseillère en Séjour, Guide,
Référente Socio pro et référente accueil BIT Daglan

En bas (de gauche à droite):

Sophie : Directrice, Guide

Virginie : Chargée de mission, conseillère en séjour, guide,
référente qualité, chargée de communication et de promotion



En haut (de gauche à droite):

Patrick : Chauffeur, référent train

Maïté : Hôtesse d'accueil Musée

Malou : Hôtesse d'accueil et référente Musée

En bas:

Mathieu : Guide à la grotte

Olivier : Guide, chauffeur, référent grotte



Biddy :
conseillère en séjour
au BIT de Daglan



Martine :
agent d'entretien

DÉMARCHE QUALITÉ

L'évolution des attentes de la clientèle touristique, l'augmentation du nombre de demandes, l'évolution du travail des conseillers en séjour ont conduit l'Office de tourisme Périgord Noir-Sud Dordogne à s'engager dans la Démarche qualité tourisme..

Elle nous permettra :

- d'améliorer d'une manière constante nos services
- de fournir des prestations de qualité supérieure
- de mettre en place une méthodologie commune, dans le but d'optimiser le fonctionnement quotidien et à long terme.
- D'obtenir une reconnaissance des professionnels du tourisme et de la collectivité.
- de se mettre en parfaite conformité avec les

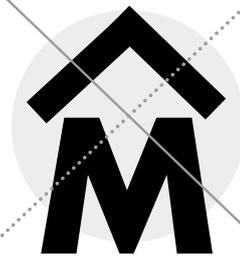
attentes des visiteurs, des acteurs locaux, des élus et des socioprofessionnels

- de viser le passage de notre office en 1^{re} catégorie

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS ET MANIFESTATIONS DE L'ÉTÉ

Nous réalisons également dans la démarche qualité une newsletter dédiée aux socioprofessionnels ainsi qu'une newsletter mensuelle sur les manifestations. Elle est envoyée par mail aux adhérents. Vous pouvez la retrouver sur notre page Facebook, elle est aussi disponible à l'accueil de l'Office.

Associations Dommoises, n'hésitez pas à nous communiquer vos manifestations. Merci de votre collaboration.



MONTET
MAÇONNERIE

Carrelage
Taille de pierre
Rénovation

" La Croix de la Pierre " - 24250 DOMME
Tél. 05 53 29 87 62 - Port. 06 71 72 89 31
montet-maconnerie@orange.fr

Image & Enseigne

Publi
FLASH

Fourniture & Impression tous Textiles
Marquage adhésif & numérique

Les Mazers 24200 VITRAC - Tél: 05 53 28 51 02 - Fax: 05 53 59 41 92
www.publi-flash.fr

La Page des Associations



■ MOLERIAE



A l'occasion de la journée européenne des moulins et du patrimoine meulier du 16 et 17 mai, l'Association Périgourdine des Amis des Moulins nous avait demandé de faire visiter une des carrières de pierres meulières situé sur la Plaine de Bord. Après l'accord du propriétaire et un nettoyage du site nous avons pu montrer aux nombreux touristes et dommois cette

carrière. Cela fut un grand succès puisque plus de 80 personnes s'y sont déplacées. Nous leur avons fourni des explications mais surtout des « vieux dommois », qui avaient bien connu l'ancien propriétaire, Monsieur Maurice Mazet, nous ont fourni des renseignements intéressants sur les activités du regretté « Bambou », surnom de Maurice Mazet, dernier carrier. La visite sera renouvelée l'année prochaine en espérant avoir un aussi beau temps. Nous avons le projet de rechercher du matériel de l'époque (outils et instruments ayant servi à l'extraction ou au façonnage des pierres meulières) que nous pourrions éventuellement mettre dans le musée de la bastide. Pour cela, merci de contacter la mairie de Domme ou les délégués auprès de l'association Moleriae (Michel Ozanne, Francis Cousin).

Nous remercions les dommois qui sont venus nombreux pour visiter ce site, ainsi que le propriétaire actuel de la carrière.

Francis Cousin, Michel Ozanne

N.B. : Dès 1912, après l'ouverture de la ligne du Chemin de Fer Départemental Villefranche du Périgord-Sarlat, la gare de Cénac était dotée d'une voie d'évitement avec une grue de cinq tonnes utilisée au chargement des pierres meulières de Bord notamment. Initialement le train devait monter jusqu'à Domme et la Vergnolle pour limiter le transport des pierres par charroi. Un tracé ainsi que des travaux de terrassement avaient été réalisés avec une prévision d'ouverture au service des voyageurs également fin 1914. Ce projet n'aboutira pas.... et pour cause.

Jean Paul Coiffet

■ LUCIEN DE MALEVILLE

Domme vu par Lucien de Maleville

D'ici à l'exposition qu'accueillera la Ville de Sarlat du 28 mai au 25 juillet 2016, l'association propose aux Dommois de découvrir, dans chaque bulletin, une œuvre de l'artiste-peintre Lucien de Maleville (1881-1964) sur un sujet en relation avec Domme et ses alentours. La représentation de la bastide, de ses ruelles, de ses places, de certains de ses édifices, occupe une place importante dans l'œuvre de Maleville qui a vécu une grande partie de sa jeunesse à Domme qu'il a pu ensuite contempler depuis Cénac où il s'est installé définitivement à partir de 1938. Dans les années 1930, Maleville réalise une série de lithographies intitulées « Epreuves d'artiste » pour lesquelles il choisit un cadre enchanteur. Outre les toits et l'église Sainte Marie à Sarlat, c'est surtout Domme qui est représenté avec notamment une vue panoramique, la porte des Tours, la rue de la porte Delbos.

Dans cette vue plongeante de la rue de la Porte de la Combe, on retrouve le sombre romantisme des premières années de Maleville, tel qu'il est déjà donné à voir dans ses Corps sans âmes, recueil de douze lithographies de châteaux en ruines du Périgord (1926). Les maisons auraient pu paraître abandonnées mais Maleville a sciemment placé ci-et-là des éléments animés qui donnent vie à cet univers un peu fantastique : en contrebas, un passant au centre de la porte donnant accès aux fontaines, un vieillard aidé de sa canne pour remonter la pente ardue et, tout en légèreté dans le ciel, un vol d'oiseaux. Les traits volontairement accentués et noircis qui traduisent l'atmosphère préservé de la bastide contrastent avec l'appel à la lumière, au-delà de la porte à l'arc segmentaire et des remparts, et offert par la vue dégagée sur le coteau, alors vierge de toute construction. Récemment restaurée, cette rue a gardé le

même charme que Maleville a su lui rendre dans ce dessin. C'est pour une lithographie similaire que Maleville reçut en 1929 le prix de lithographie de la Société des artistes français.

Olivia de Maleville

La rue de la Porte de la Combe, lithographie, 45x35 cm, vers 1940. © Association Lucien de Maleville





LAVAL

Jean-Louis

COUVERTURE - ZINGUERIE

“ La Mondonne ” - 24250 DOMME

Tél. 05 53 28 31 34 ou 05 53 31 14 65

Port. 06 83 24 32 32

chauffage

énergie renouvelable

électricité générale

climatisation

plomberie

PISTOLOZZI

St-AMAND-de-BELVÈS
 05 53 29 10 19
 VILLEFRANCHE-du-PÉRIGORD
 05 53 29 94 21
patrick.pistolozzi@wanadoo.fr



La Page des Associations - suite



■ VÉLO-CLUB DE DOMME

Le 27 septembre 2015 à DOMME, l'association organise sa traditionnelle épreuve sportive appelée « La «Randommoise» :

- Randonnée VTT et pédestre. Organisation: Vélo club de Domme. Restauration «Comité des fêtes».

- 3 circuits VTT 15/30/45 km et 2 circuits pédestre 10 et 15 km. «Ravitaillements sur les circuits».

- Ouvert à tous, licenciés et non licenciés avec certificat médical et casque obligatoire pour le VTT.

Départ 09 heures salle du Pradal.

- Inscription à partir de 8 heures. «Café et gâteaux» offerts le matin. Restauration : saucisses, frites, sandwiches, boissons.

- Renseignement au 05.53.28.31.50. Internet: vcdomme.pageperso-orange.fr

■ LA PÉTANQUE DOMMOISE



A la fête de la Saint Clair, le beau temps était de la partie et les boulistes de La Pétanque D o m m o i s e nombreux au rendez-vous dès 8 heures du matin. Pour notre grand plaisir, Sophie membre de l'association nous a fait

porter de bien goûteuses viennoiseries très appréciées des participants. Après un tournoi combatif, déroulé dans la bonne humeur, les vainqueurs et vaincus ont partagé le verre de l'amitié également offert par notre adhérente que nous remercions très vivement pour sa généreuse participation qui a touché tous les joueurs.

L'après-midi, nous étions invités par la pétanque Saint Martialaise pour une rencontre amicale qui s'est terminée par un excellent repas partagé par 40 convives et préparé par nos hôtes que nous remercions pour le soin apporté à l'organisation et l'ambiance de cette manifestation. L'an prochain, à notre tour, c'est avec plaisir que nous les recevrons à Domme. Cette journée ensoleillée du 7 juin a été une belle réussite.

Les nocturnes ont commencé. Elles se déroulent jusqu'à fin Août de 20 h à 22 h sur l'Esplanade de la Barre.

Pour ceux qui souhaiteraient nous rejoindre, les cartes d'adhésion sont à retirer à la Mairie de Domme auprès d'Hervé Ménardie.

■ ASBDR

Nos beaux remparts, on les voit maintenant!



Depuis près de soixante dix ans, petit à petit, les belles terrasses qui entourent notre bastide avaient été délaissées. Les raisons étaient multiples : les uns n'avaient plus eu le courage de cultiver leurs vignes ou leurs potagers, les autres étaient partis travailler à la ville, d'autres étaient fatigués de se pencher sur la terre et ne revenaient plus sur ces petits bouts de terrain arides et secs. Bref, la végétation avait progressivement gagné et occupé ces parcelles et on en était arrivé au point de ne plus pouvoir y pénétrer et, de loin, on ne voyait même plus nos remparts...

Ces solides remparts qui enchâssent notre belle bastide, ces belles murailles aux couleurs chatoyantes en pierres ocre taillées au temps de Philippe le Hardi, atteignant parfois plus de dix mètres de hauteur, pourquoi les garder masquées ? Pourquoi se priver de leur vue ?

C'est bien cette question que se sont posés les membres de l'ASBDR à la fin de l'année 2014.

A cette époque notre association était dans l'attente des directives de la DRAC pour poursuivre les travaux sur le château du Roy qu'ils avaient fini de débroussailler l'année précédente, alors ils décidèrent de s'attaquer aux remparts.

Aussitôt dit, aussitôt fait, sous la conduite de notre vice-président Patrice Buchot, toute l'équipe, armée de scies, de tronçonneuses, de fourches, de haches et de sécateurs, s'est retrouvée les samedis matins pour pénétrer dans ces terrasses devenues inaccessibles... Les ronces furent les premières à être attaquées en évitant autant que faire se peut les griffures, puis les arbustes parmi lesquels se trouvaient des pruneliers et acacias aux longues épines. Pour les gros arbres il fallut s'y mettre à plusieurs, l'un sciant la base du tronc pendant que deux ou trois autres tiraient sur une corde pour le faire tomber dans la bonne direction...

Et ne croyez surtout pas que ce travail ingrat et difficile, effectué parfois dans des conditions météo hivernales, a fait reculer les femmes. Elles ont été à la hauteur de la tâche, ce qui est la preuve que notre association respecte la parité... Alors merci Nicole, Christiane, Cathy, Hélène, Odile, Joëlle, Sylvie, Nelly, Danielle pour votre vaillante participation!

La Page des Associations - suite



Des surprises, nous en eûmes à chaque séance: là un trou de renard ou de blaireau, ici une jolie cabane en pierre appuyée paresseusement sur la muraille, plus loin une petite galerie souterraine qui s'en allait vers la muraille mais très vite bouchée, puis des escaliers permettant de passer d'une terrasse à une autre et que l'on ne voyait plus. Mais que dire des nombreux déchets balancés par dessus la muraille par les Dommois peu soucieux de l'environnement: des tessons de bouteilles, des ferrailles, des plastiques de toutes couleurs. Ces terrasses étaient devenues un vrai dépotoir!

En accélérant la cadence des séances du samedi, en supprimant même la pose casse-croûte en milieu de matinée (au grand dam de quelques uns!), l'équipe est arrivée au but que nous avait fixé l'ami Patrice: le dégagement de toute la partie située entre la Porte des Tours et la Porte de la Combe de façon à rendre plus visible cette longue muraille depuis les collines environnantes et surtout depuis les routes d'accès à notre bastide.

Enfin, devant le danger que représentait le nettoyage de certaines parties hautes des remparts, notre association a fait appel à un spécialiste et a passé un contrat pour réaliser ce travail dangereux.

Pour célébrer ce beau travail réalisé entre décembre de l'année dernière et le mois de juin de cette année, l'équipe a décidé de se retrouver autour d'un méchoui le 14 juin dernier. Car pendant tout l'hiver deux moutons, prêtés par Pierre Lagrange, nous ont, non seulement assuré le nettoyage permanent du château du Roy, mais ils ont eu la bonne idée de nous faire un excellent agneau... Et croyez-moi, un agneau de qualité supérieure! Ce qui est, somme toute, normal quand on est né et nourri sur ce piton royal!

Alors les vaillants débroussaillers et leurs conjoints, réfugiés dans la salle du Pradal à cause de la pluie qui tombait fortement ce dimanche là, se sont retrouvés pour partager ce méchoui. Ils le partagèrent avec Monsieur le Maire, quelques membres du conseil municipal et les riverains qui avaient joué le jeu en nous autorisant à passer chez eux pour travailler. Nous fûmes ainsi près d'une cinquantaine qui célébra ces six mois de travail pour l'embellissement de notre bastide. Et ce fut aussi l'occasion de demander à Monsieur le Maire de tout faire pour que ce beau travail ne soit pas vain car la végétation est toujours à l'affût de nos négligences. Alors pourquoi ne pas mettre deux autres moutons aux pieds de nos remparts ?

Un grand merci à vous tous et vive l'ASBDR!

Louis Laidet
Président de l'ASBDR

■ LE GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES CHASSEURS ET NON CHASSEURS

Dans quelques jours, une nouvelle saison de chasse va commencer. Après la trêve estivale, les membres du Groupement des Propriétaires Chasseurs et non Chasseurs de DOMME (GPCNC de DOMME), adhérent à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne) sous la présidence de monsieur Pierre Borde, vont se retrouver chaque semaine pour partager un moment de convivialité

autour d'une passion commune : la chasse. Mais la véritable motivation de cette bande d'amis est l'amour de la nature. Ils partagent tous le même plaisir à observer les animaux, à écouter le brame, à repérer les traces du gibier, écouter la menée des chiens sur la voie du gibier etc.... Pour certains, la chasse est une aberration, car à notre époque nous ne prélevons pas des animaux pour nous nourrir. Néanmoins, notre action est indispensable pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, le grand gibier que nous chassons (sangliers, chevreuils et cervidés) ne possède plus de prédateurs naturels. Les problèmes liés à la réapparition du loup, de l'ours et du lynx dans de nombreuses régions ne devraient pas changer cet état de fait. Si nous ne régulons pas ces populations, les dégâts sur les cultures seront de plus en plus importants et des accidents parfois mortels vont se multiplier (comme par exemple celui survenu le 22 mai dernier à VITRAC). Le petit gibier (lapins) pose lui aussi des problèmes, notamment aux agriculteurs, mais aussi dans les jardins privés. L'urbanisation de plus en plus importante accroît encore ces problèmes car la réglementation interdit de tirer du gibier à moins de 150 m d'une habitation. Enfin, depuis quelques années, des prélèvements sont effectués sur les animaux par les chasseurs à la demande de la DSV (direction des services vétérinaires) en vue d'analyses permettant une surveillance sanitaire du gibier. Si ces arguments ont convaincu certains d'entre vous de notre utilité dans le monde rural, d'autres sont toujours anti-chasse en raison de l'image négative des chasseurs. La caricature du chasseur irresponsable qui tire sur tout ce qui bouge, y compris les promeneurs et les ramasseurs de champignons, est toujours vivace. Pour ceux qui l'ignorent peut-être, il est important de rappeler que depuis de nombreuses années, on ne s'improvise pas chasseur. Il faut passer un permis de chasse avec des épreuves théoriques et pratiques. Lors d'une battue, l'ensemble des chasseurs est sous la responsabilité d'un directeur de battue (dont la formation par la fédération départementale est obligatoire) qui peut exclure un chasseur qui ne respecterait pas les règles de sécurité. Enfin, une société de chasse peut posséder des membres formés à l'examen sanitaire du gibier, des piègeurs et un garde particulier ayant prêté serment devant un tribunal. Au sein du GPCNC de DOMME, on retrouve des chasseurs qui possèdent ces qualifications. Nous acceptons toutes ces contraintes, ce qui nous permet d'assouvir notre passion en toute sécurité. Si vous souhaitez découvrir ce qui nous pousse à passer parfois une journée entière sous la pluie juste pour apercevoir un petit chevreuil, nous vous invitons à participer à la journée nationale « BIENVENUE A LA CHASSE » qui se déroulera le 18 octobre prochain et qui vous permettra de partager une journée en notre compagnie. Enfin, nous assurons un lien entre les habitants de notre territoire rural. En effet, dans notre société de chasse se côtoient plusieurs générations, car notre plus jeune adhérent a un peu plus de 20 ans alors que notre aîné a largement soufflé ses 80 bougies. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées. A la

La Page des Associations - suite



chasse les différences s'estompent car nous nous retrouvons seulement pour le plaisir. Ce plaisir de nous retrouver se manifeste également en dehors des battues aux sangliers ou aux cervidés lors du repas organisé chaque année en fin de saison et qui en 2014 a réuni près de 90 convives qui ont pu déguster les produits de notre chasse.

■ ACADINE

« Dordogne ma mie » *

Frédéric Ehrhardt, hydrobiologiste, a offert un brillant exposé de 1 heure et demie sur la rivière Dordogne, agrémenté de photos de paysages en panoramique et de zoom sur la faune et la flore pour l'association culturelle dommoise ACADINE.

Ce passionné des rivières en général, après avoir œuvré pour le musée aquarium de Sarlat (1988 – 1997), travaille désormais pour EPIDOR. Cet Etablissement Public dont le siège est à Castelnaud, a été fondé en 1991 pour gérer le bassin versant de la Dordogne grâce à une action concertée des 6 départements concernés et suite à l'action énergique d'associations de préservation des espaces naturels de vie.

Ce 4 juillet, il s'agissait d'expliquer les raisons qui ont permis le classement par l'UNESCO de la rivière Dordogne comme « réserve mondiale de la Biosphère ». Ce classement est renouvelable tous les 10 ans afin de maintenir un bilan favorable à long terme. En France, 12 sites sur 631 dans le monde ont ainsi été labellisés pour leur biodiversité remarquable.

Une faune en effet exceptionnelle a été présentée : des petits poissons cuisinés délicieusement en friture à Groléjac, des écrevisses aux pattes blanches renommées dans le Coly, aux 8 espèces de poissons migrateurs (en 2015, des poissons migrateurs ont remonté une partie de la Dordogne : 657 saumons, 1602 aloses, 2319 lamproies pour se reproduire et 27 412 anguilles pour grossir). Malheureusement, l'esturgeon pourtant préhistorique et d'une espérance de vie centenaire a quasiment disparu à cause de la surpêche des reproducteurs pour alimenter le marché du caviar développé par des Russes exilés suite à la révolution bolchevique de 1917.

Un silure d'une taille record de 2,56 mètres pesant près d'une centaine de kilos a été attrapé dans le Bergeracois. Cette sorte de gros poisson chat, bien que très impressionnant et affublé d'une mauvaise réputation, n'attaque pas l'homme. Sa chair intéresserait fortement des restaurateurs innovants cherchant à valoriser des produits locaux car son goût est proche de celui de la lotte.

Une vidéo subaquatique a montré une loutre en action. Cet animal nocturne est vorace d'écrevisses américaines invasives, porteuses de la maladie de porcelaine mortelle pour nos écrevisses locales.

Le conférencier a rappelé l'interdiction de relâcher dans les cours d'eau les tortues de Floride ou toutes autres espèces exotiques, achetées par les particuliers car celles-ci concurrencent féroce-ment notre tortue : la cistude d'Europe encore bien présente sur la bassin de la Dordogne et notamment dans les étangs de Valojoux ou la Double.

A noter que tous les amphibiens sont protégés (sauf la grenouille taureau introduite malencontreusement par un châtelain girondin). Les hirondelles de rivage et les moules d'eau douce (la grande mulette ou la moule perlière) sont des espèces menacées par nos activités génératrices de pollution.

En tout, 47 espèces animales rares en Europe sont présentes en Dordogne.

Après les images de rêve, ce fut le constat des erreurs collectives du passé comme le curage du lit des rivières, les exploitations de gravières, le bétonnage des rives, la disparition des berges et les cours d'eau rectifiés, rendus rectilignes par le remembrement aux conséquences gravissimes pour l'écologie et aggravant les inondations lors des fortes précipitations.

Les traces d'engrais domestiques et agricoles augmentent les taux de nitrate et de phosphore qui nourrissent des herbiers de renoncules qui se développent jusqu'à en devenir gênant.

En conclusion, seul le respect de la diversité avec une approche éclairée de la gestion des milieux permettra le retour à un équilibre profitable à tous et pour longtemps. La préservation de l'environnement est vitale pour la société. Il faut donc poursuivre et améliorer les partenariats, par exemple avec EDF pour réguler les lâchers des 5 gros barrages (les éclusés) qui nuisent à la vie piscicole. Ainsi, une association « Initiative Biosphère Dordogne » a été créée pour financer des opérations de restauration des milieux par exemple la réouverture de bras morts.

Le but est de gagner en biodiversité pour cette « Rivière Espérance » qui le mérite et qui en fait un attrait capital.

Cette prestation s'est terminée sous les bravos de la cinquantaine de personnes présentes et a suscité de nombreuses questions.

Maryse Valette (Bureau ACADINE)

* DORDOGNE ma mie., Souvenirs d'un pêcheur de Dordogne, titre du livre de Fernand VALETTE, illustrations de André Dérue, 1980.



Photo de F. Ehrhardt du 5 mars 2007 (le pont de Cénac vu de Domme).

Les Brèves de Domme



■ PERMANENCES

Madame Brigitte Pistolozzi, Conseillère Départementale, et M. Fabrice Turpin, du Service départemental des Bâtiments de France, organisent des permanences à Domme. Le public sera accueilli Place de la Halle, dans le local de l'ancienne mairie situé au dessus du distributeur de billets. Ces permanences se dérouleront le 1er et 3e jeudi du mois pour Mme Pistolozzi, de 09h30 à 12h00. Concernant M. Turpin, les permanences ne se dérouleront pas à dates fixes mais seront signalées par voie de presse et d'affichage. Dans tous les cas, il est obligatoire de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

■ ABOIEMENTS DE CHIENS

La Mairie recevant des plaintes fréquentes provenant d'administrés qui subissent une gêne de voisinage en raison d'aboiement forts et répétés de chiens, M. le Maire a pris un arrêté de police en date du 09 juin 2015, indiquant que les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les infractions à cet arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

■ ACHAT D'UNE SCULPTURE

Une œuvre du sculpteur Lionel Lefèvre, intitulée « KOUKLOS », est exposée dans le Jardin du Souvenir depuis 2 ans. La présence de cette sculpture s'harmonise avec le lieu et semble y avoir trouvé sa place. De plus, dans le cadre de la réhabilitation de la rue du Lavoir, puis ultérieurement, de la place de la Rode, la présence de cette œuvre renforcera



les embellissements futurs. Cette sculpture a été définitivement acquise par la commune de Domme, le sculpteur ayant accepté de la lui vendre pour un prix bien inférieur à sa valeur réelle.

■ SALLES COMMUNALES ET MATÉRIEL COMMUNAL

Les conditions de location des salles communales par les associations et les particuliers, ainsi que les modalités de mise à disposition du matériel de la commune ont été révisées par le Conseil Municipal à l'occasion de sa séance du 04 juin dernier, après avis des commissions « Fêtes et Cérémonies » et « Milieu Associatif ». Les délibérations sont

consultables en mairie. Les personnes intéressées peuvent aussi en demander une copie. Elles seront applicables à compter du 01/01/2016.

■ TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

L'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) a démarré à la rentrée 2015 sous la surveillance d'un Comité de Pilotage qui se réunit tous les mois. Ces TAP bénéficient d'une aide de l'Etat, aide renouvelable à la condition que chaque école mette en place un Projet Educatif Territorial (PEDT), assorti d'un règlement intérieur des TAP, approuvés par le Conseil Municipal et transmis pour avis à l'Inspection Académique du Département. Le PEDT de Domme a été adopté le 29 avril dernier par le Conseil Municipal, puis transmis à l'Inspection Académique qui a émis un avis favorable. Le règlement intérieur des TAP, quant à lui, a été adopté le 04 juin dernier par le Conseil Municipal. La Mairie est en attente de l'avis de l'Inspection Académique.

■ ACQUISITION FONCIÈRES

La commune de Domme va réaliser plusieurs acquisitions foncières, avec pour chacune des objectifs différents. L'ancienne propriété de M. Jacques Andrieu, située sous les remparts de Domme, est désormais propriété de la commune, l'acte notarié ayant été signé début juillet. C'est sur ce terrain que va intervenir l'association CONCORDIA, avec la mise en œuvre d'un chantier international, du 17 au 31 juillet 2015. Le chantier consistera à la mise en valeur du sentier autour des remparts :

- Maçonnerie traditionnelle, rénovation d'un muret en pierre sèches ;
- Débroussaillage et nettoyage du site.

La participation financière de la commune de Domme s'élève à 5.000 € (adhésion incluse). Le Conseil Départemental finance l'opération à hauteur de 1.500 €.

La commune va également acquérir une partie de la propriété de Mme Béatrice Commengé, situé au Château du Roy. L'intérêt de l'acquisition de cette parcelle (D-262) est de restituer la superbe vue sur la vallée de la Dordogne en procédant à son nettoyage.

Enfin, la commune va acquérir les parcelles appartenant à la famille Massaloux, situées « Sous la Barre ». Ces parcelles, cadastrées en section D sous les numéros 93 (40 m²), 94 (39.397 m²) et 101 (9.130 m²), ne sont pas constructibles dans le PLU communal et sont situées en zone rouge dans le PPR-Mouvement de terrains. A l'exception de la parcelle D-93 comprenant uniquement une petite maison en ruine, les deux autres parcelles sont constituées de falaises très instables situées en surplomb de la route départementale n° 50. Il y a plus de 15 ans, des rochers étaient tombés de ces falaises, bloquant pendant plusieurs mois la circulation sur la RD 50 et nécessitant d'importants travaux d'ingénierie afin d'évacuer les rochers, sécuriser les falaises à l'aide

Les Brèves de Domme - suite



de filets métalliques et rendre la route à nouveau praticable. La famille, ne souhaitant plus conserver ces parcelles inconstructibles, dangereuses et dont elle ne peut plus assurer l'entretien, a proposé à la commune de Domme de les acquérir et a accepté le prix qui lui a été proposé.

■ SUPPRESSION D'UNE CLASSE À LA RENTRÉE

Par courrier du 04 mai 2015, Mme l'Inspectrice d'Académie de la Dordogne a notifié son arrêté du 17 avril 2015 par lequel elle décide le retrait d'un poste d'enseignant à l'école de Domme à la rentrée de 2015. Par courrier du 28 mai 2015, le Maire de Domme a introduit un recours hiérarchique auprès du Recteur de l'Académie de Bordeaux, sollicitant le retrait de cet arrêté. Les Maires de Domme et de Cénac, accompagnés d'un représentant des parents d'élèves, ont rencontré, le 09 juin dernier Mme l'Inspecteur d'Académie qui est restée sur sa position. Lors de sa séance du 04 juin dernier, le Conseil Municipal a autorisé le maire à introduire un recours contentieux en vue de l'annulation de l'arrêté par les juridictions administratives et l'a autorisé à choisir un avocat pour défendre les intérêts de la commune et introduire le recours.

■ TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (SUITE)

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, les élèves de l'école de Domme ont participé à l'embellissement du bourg. Ils ont réalisé, sur des panneaux de 2 mètres sur 3 mètres, des mosaïques à partir de bouchons de bouteilles en plastique. Ces panneaux sont situés sous le préau de l'école. Dans le petit jardin qui est situé derrière l'école, à côté de l'Hôpital, ils ont également réalisé un aménagement paysager, tels de vrais petits jardiniers.



Ils ont tout d'abord désherbé les parterres et les allées, ensuite ils ont recouvert les allées de gravier, puis ont réalisé des motifs sur les parterres avec de petits galets. Après tout cela, ils ont planté des fleurs naturelles dans les parterres ainsi aménagés et dans de grandes jardinières. L'embellissement de cet espace sera poursuivi à la rentrée dans le cadre de ces mêmes activités. Les enfants ont réalisé tous ces aménagements avec l'aide des animateurs des TAP. Cet espace, visible de la rue, à côté du portail d'entrée de l'école, peut être visité.

■ LE « PIN TORDU » EST TOMBÉ

Il était un des arbres les plus connus du Sarladais en raison de sa forme curieuse. Le Pin Tordu que l'on pouvait voir en bordure de la route qui descend de la Plaine de Bord jusqu'à Lagorce n'est plus. Cet arbre était une erreur de la nature. Sa pousse avait été certainement contrariée par la branche d'un de ses voisins. Mais voulant vivre à tout prix, ce pin avait grandi tordu comme certains humains grandissent avec une bosse dans le dos.



Les amoureux de la nature et plus particulièrement des arbres venaient souvent de loin pour le voir. Les chasseurs l'appréciaient pour être un poste bien connu lors des battues au grand gibier. Cet arbre, d'un âge estimé entre 75 et 80 ans, est tombé le 2 juillet 2015, jour de pleine lune, alors que le vent soufflait sur les renardières. Les récentes chaleurs ont eu raison de lui : les fibres de son tronc se sont écartées et ont éclaté. Ne pouvant supporter une telle fin, notre « pinier » a décidé de se pendre ... aux fils téléphoniques.

Son dégagement a nécessité le blocage de la route et une après-midi d'intervention. La Municipalité remercie toutes les équipes (service technique, élus, etc...) qui y ont participé.

S.A.R.L. **C.R.R.**

**Charpente
Couverture**



“ Roudeyrou ” - 24200 **VITRAC**

Tél. **05 53 28 92 67**

Portable : **06 82 40 36 69**

sarlcr@orange.fr



**Lachaize Delteil
Construction Bois**

Charpente - Bardage

Murs ossature bois

Restauration de Monuments Historiques

Lachaize : **06 83 50 20 11** - Delteil : **06 84 94 27 33**

“ Roudeyrou ” - 24200 **VITRAC**

Tél. **05 53 28 92 67**

L'Office de la Culture



L'OCD vient de vivre des moments intenses : préparation du 10e festival de théâtre amateur et mise en place de l'Exposition « Pas à Pas, Domme contemporaine ».

Le pari semble tenu, le festival est terminé, et « Pas à Pas » a pris le départ le 5 juillet.

Dans le cadre du festival, nous avons fait un choix, celui d'élargir la liste des communes visitées. C'est ainsi qu'à côté du traditionnel : "Domme, Saint Aubin de Nabirat, Saint Cybranet", nous avons joué à Vézac, Carsac, Vitrac. A cette occasion, nous remercions toutes les municipalités qui nous ont chaleureusement accueillis.



12 troupes étaient au rendez vous et nous avons eu des soirées fort riches. Les comédiens amateurs sont toujours plein d'enthousiasme et d'année en année leur talent se confirme. Merci à eux pour leur fidélité. Le public moins nombreux que les années précédentes fut au rendez vous. La clôture a été faite

avec la compagnie « Présence » du théâtre de la Pergola à Bordeaux qui nous fit passer une excellente soirée de rire et de détente avec la comédie de Boulevard « Boeing Boeing ».

210 enfants des écoles voisines ont été accueillis le vendredi pour « Hansel et Gretel », il y avait une sorcière... ! Le dépaysement était grand et ce jeune public est reparti enchanté, malgré quelques moments de peur (à cause de la sorcière... !). A l'an prochain, donc, pour la 11e édition.

Le 4 juillet nous avons donné le coup d'envoi pour le départ de « Pas à Pas, Domme contemporaine, circuit dont l'objectif est d'enrichir notre bastide et faire qu'aux vieilles pierres chargées d'histoire s'ajoute un autre mode d'expression, celui de l'art contemporain. 17 artistes, sculpteurs, peintres et plasticiens ont investi notre bastide dans des lieux riches du passé. Le circuit est fléché, il dure environ 1h30, il peut être fait par étape. Le point information se trouve dans la Maison du Gouverneur, une permanence y est tenue tous les jours de 14h30 à 18h30, vous y trouverez aussi des informations sur chacun des artistes exposants et sur les œuvres exposées.

D'autres manifestations se dérouleront durant tout l'été :

Le dimanche 12 juillet, ce sera le concours de peinture avec les Ateliers Nomades que nous organisons comme chaque année en collaboration avec l'ASBDR. L'accueil des participants se fera à partir de 8h du matin salle de la Rode, ce concours est ouvert à tous, petits et grands. Un jury composé de professionnels décidera des prix à remettre....

Le mardi 21 juillet, nous recevrons une nouvelle troupe de

théâtre : Le Bastringue, venant du Havre qui nous interprètera une comédie de Sibleyras et Dell : Une heure et demie de retard.

Encore du théâtre, mais classique cette fois ci, en anglais avec la compagnie de Londres, Antic Disposition, qui nous revient cette année avec le héros de la bataille d'Azincourt : Henri V de W. Shakespeare qui sera donnée comme d'habitude dans le jardin de la salle de la Rode, en plein air sous les étoiles, le dimanche 2 août.

Le 9 août, de la musique argentine avec le « Quatuor Calliente » qui jouera dans la salle de la Rode de Domme.

Les lundis 10 et 24 août, ce sera toujours dans le jardin de la Rode que la toile sera tendue sous les étoiles pour deux films de Stanley Kubrick : 2001 l'Odyssée de l'espace, et Spartacus. Deux projections uniques, en plein air, à ne surtout pas manquer.

Le Jeudi 20 Août salle de la Rode, nous collaborerons au salon du livre organisé par l'Association Plumes et Pages, vous pourrez y rencontrer des auteurs et visiter une belle exposition de photos de notre grand ami Jean Marc Caron.

Puis ce sera la rentrée de septembre, il ne faudra surtout pas oublier les inscriptions à nos ateliers d'anglais auprès de Sylvie Martegoutte au 0673068423.

Les Journées Européennes du Patrimoine sont en préparation, et elles auront donc lieu comme d'habitude le 3e week-end end de septembre, nous aurons le plaisir de vous faire visiter un lieu de la préhistoire, habituellement complètement fermé au public : Le site de Combe-Grenal, qui sera ouvert pour la circonstance le samedi 19 après midi de 14h à 18h, et ne sera visible que par petits groupes de 10 personnes avec un guide éminent, paléontologue de l'université de Bordeaux : Monsieur Jean Philippe Faivre. Nous pensons assurer la visite de 5 à 6 groupes dans l'après midi, il est donc très prudent de s'inscrire en appelant le numéro de l'OCD : tel. (+33) 0553290191 ou par mail : ocd.domme24@gmail.com

Une conférence sur les fouilles en cours et sur la stratigraphie de la Grotte de Combe-Grenal, par ce même paléontologue et Monsieur Alain Turq responsable du patrimoine au musée de la Préhistoire des Eyzies, aura eu lieu la veille, le vendredi 18 septembre à 20h30 salle de la Rode

Cette conférence sera suivie du traditionnel Tourin offert au public comme chaque année lors des journées du Patrimoine, cependant cette année, nous innoverons en le servant soit dans la coursive soit dans le jardin de la salle de la Rode si le temps le permet, venez donc nombreux faire chabrol avec le conférencier et l'équipe de l'OCD.

Après cela il y aura encore un trimestre où l'OCD vous proposera d'autres événements, mais cela, c'est une autre histoire que nous vous conterons dans le prochain bulletin municipal. Bon été à tous, rafraichissez vous, reposez vous, mais surtout cultivez vous....

Ginette Bénitta - Présidente de l'OCD



l'Immobilier
INTERNATIONAL AGENCY

www.interimmoagency.com

Les 4 Routes - 24250 CÉNAC - Tél. 05 53 28 18 55
cenac.immobilier@orange.fr

MONPAZIER - LES EYZIES - LIMEUIL

Fleurs Services 24

Compositions florales
Cadeaux
Articles funéraires
Transmissions florales

24250 CÉNAC et SAINT JULIEN
☎ 05 53 30 37 40 - Fax. 05 53 31 20 63

La rue de l'Hôpital



De tout temps, l'homme a eu besoin de soins, soit par maladie, soit par blessure de guerre, soit tout simplement liés aux affres de l'âge. Si l'on remonte à l'Antiquité, point de lieu d'accueil officiel pour les malades ou les indigents, seuls, quelques sites privés pour les familles, mais pas d'établissements collectifs pour les soins de médecine. On retrouve pourtant traces d'« infirmeries » romaines pour les soldats malades ou blessés, antennes de secours accompagnant les légions. Il faut attendre l'an 529, que le « Code de Justinien » qualifie le concept d' **Hospital**, comme une institution reconnue et réglementée. Au Moyen Age, l'hôpital n'est pas essentiellement un lieu de soins, mais un lieu d'accueil pour les enfants orphelins, les pauvres et les vieillards, cette entité étant sous la régence de l'Évêque, et subvenant à ses nécessités grâce à la générosité des donateurs.

L'histoire à Domme nous ramène en 1575 à Jean de Gordon (Gourdon), ecclésiastique d'une grande famille de marchands et de prêtres, qui légua par testament la somme de 4000 livres pour la fondation d'un « hospital » dans la ville de Dôme. Point de traces de cette fondation, il faudra attendre plus d'un siècle et demi l'Abbé Guillaume Maleville pour un projet de construction d'un hospice pour les pauvres sur un terrain communal. Guillaume, fils de Jean Maleville qui avait été Consul en 1704 et, de Toinette Laquilhe fille d'un conseiller au tribunal de Sarlat, prit en 1725 son ministère en l'église St Martin de Vitrac, diocèse de Sarlat, avant de devenir curé à Domme l'année suivante en 1726. Il va conserver cette cure jusqu'en 1752 puis passera sa « retraite », toujours à Domme, consacrant une bonne partie de son temps, mais aussi de ses revenus, à l'édification d'un nouvel **hospital** principalement destiné à l'entretien des plus pauvres. Guillaume mourut le 8 septembre 1771 et fut inhumé dans le sanctuaire de Sainte Marie de Domme, sans voir l'achèvement de son œuvre et l'installation des indigents. Son successeur, Jean de Cleyrac, ne lui survécut que deux années poursuivant dans la voie de Guillaume et, laissant à sa mort une rente de 6200 livres pour cet hospice inachevé. Guillaume eut pour neveu l'avocat Jacques de Maleville qui, grâce à son influence auprès du Roi, sollicita des lettres patentes qui approuvèrent la fondation de l'Hôpital le 27 novembre 1776. La période de la Révolution vit notre établissement tourmenté par des soucis financiers, et, bien que soutenu par des rentes de



la commune et des produits de l'octroi, il fut mis en sommeil. Il faut attendre le 1^{er} mars 1835, après de nombreuses transactions entre le Préfet de la Dordogne, M. Romieu, et Mgr de Lostanges, Évêque de Périgueux, pour que les religieuses de Sainte Marthe d'Eymet en prennent la direction et exercent leurs activités tant soignantes qu'enseignantes.

Le début du XX^e siècle voit la construction d'un nouveau bâtiment et la laïcisation des personnels suite à la loi de 1905. Sous l'impulsion de Pierre Gaillard, Maire de Domme et de l'arrivée de nouveaux retraités, est créée en 1963 la « **Maison de Retraite** » ainsi que l'édification d'un autre corps de bâtiment. En 1976 l'établissement compte 102 lits, 8 en médecine, 23 en moyen séjour, et 71 en hébergement.

Dans un schéma d'évolution adapté aux réalités et nécessités des personnes, d'autres activités viennent accroître le potentiel de notre établissement comme : la création d'une **Section de Cure** en 1984, un Service de **Soins de Longue Durée** en août 1990, et, un **Service de Soins à Domicile** en avril 1993. En 1995 l'Hôpital Rural devient par arrêté préfectoral du 26 juin labellisé « **Hôpital Local de Domme** ». Dès 1996 un Service de Portage de Repas à Domicile est créé au mois d'avril. Les

murs deviennent étroits...et, dès cette année 1996, il est urgent de lancer un programme de restructuration totale inscrit dans un contrat de plan avec soutiens financiers. La pose de la première pierre de cette nouvelle configuration a lieu le 29 mars 1997, la construction in fine modifiant le paysage de la cité avec son arche en surplomb de la rue, mais offrant une structure fonctionnelle.

Aujourd'hui, suite à la loi **Hôpital, Patients, Santé, Territoire** du 21 juillet 2009 dite loi Bachelot notre établissement est classé **Centre Hospitalier** depuis le 14 avril 2010 avec à ce jour une capacité d'accueil de 21 lits pour soins suite à réadaptation, 10 en médecine, 1 urgence de jour, 87 lits en EHPAD (personnes dépendantes), 6 accueil/jour. Une offre, en prestations extérieures, est également proposée avec 40 soins infirmiers à domicile et, 60 portages de repas.

Il faut saluer le dévouement des soignants dans une activité souvent ingrate, véritable profession de foi, et, la gestion d'une telle maison afin d'éviter les grains de sable dans la machine qui généreraient un blocage fortement préjudiciable à la mission qui lui est dévolue.

Jean-Paul Coiffet

Cabinet Jean FOUGÈRE



**TOUTES
ASSURANCES
PARTICULIERS
ENTREPRISES
TOUS PLACEMENTS**
sarat@gan.fr

Place de la Bouquerie - 24200 **SARLAT**
Tél. 05 53 59 05 29 - Fax. 05 53 31 27 29

Boulangerie - Pâtisserie



Horaires :
du **Mardi au Samedi**
7 h - 12 h 45
15 h 30 - 19 h 30
Dimanche 7 h à 12 h 45

**Dépôt de pain
à l'Épicerie de Domme**

Tél. 05 53 28 30 11
24250 CÉNAC et SAINT-JULIEN

Sarlat GARRIGOU

GARAGE POIDS LOURDS

**RÉPARATION ET ENTRETIEN
DE TOUS VÉHICULES PL
ENGINES DE TRAVAUX PUBLICS
ET MANUTENTION**



“La Forêt” - 24250 GROLEJAC

☎ **05 53 30 23 23**

Fax. 05 53 31 04 69

garrigougaragepl@orange.fr

Sarlat GARRIGOU

TP CARRIÈRES



“La Forêt” - 24250 GROLEJAC

Siège Social : ☎ **05 53 28 11 17**

Carrière de Sarlat : Avenue du Périgord - 24200 SARLAT

☎ **05 53 59 05 55**

www.sa-garrigou.com

Allianz

Daniel DELPECH

ASSURANCES PLACEMENTS

Grande Rue
24250 CÉNAC-ET-SAINT-JULIEN
Tél. 05 53 59 00 01

39, Esplanade de la Brèche
24170 BELVÈS
Tél. 05 53 30 22 83

Fax. 05 53 29 03 76
daniel.delpech@agents.allianz.fr
www.allianz.fr/delpech



Carrefour contact

CÉNAC

05 53 28 22 22